

La présente liste de prix est complémentaire aux "Conditions générales relatives au raccordement, à l'utilisation du réseau et à l'approvisionnement en énergie électrique" et aux diverses Conditions particulières en vigueur.

La liste de prix, les conditions générales, les conditions particulières ainsi que les tarifs en vigueur sont en tout temps à disposition des clients. Ces documents peuvent être consultés et téléchargés à partir du site Internet www.sinyon.ch ou commandés directement auprès des services industriels de Nyon.

Pos	Libellé	Prix TVA Incluse	Unité
Finance d'équipement			
1.1	BT	182.90	CHF/A
1.2	MT	200.00	CHF/kW
1.3	Raccordement supplémentaire depuis un autre poste HT/MT	32.50	CHF/kW
Raccordements basse tension (BT)			
<i>Raccordements provisoires <160A, y.c. la pose d'un compteur dans le tableau fourni par le client</i>			
2.1	Montant forfaitaire pour la pose du tableau et l'établissement du raccordement	161.40	CHF/an
2.2	Fourniture et pose des câbles	Sur facture	
2.3	Prestations complémentaires demandées par le client	Sur devis	
<i>Raccordements provisoires >160A, y.c. la pose d'un compteur dans le tableau fourni par le client</i>			
2.4	Montant forfaitaire pour la pose du tableau et l'établissement du raccordement	538.00	CHF/an
2.5	Fourniture et pose des câbles	Sur facture	
2.6	Prestations complémentaires demandées par le client	Sur devis	
<i>Raccordements d'immeubles d'habitation, commercial ou artisanal jusqu'à 160 A</i>			
2.7	Fourniture et pose des câbles	Sur facture	
2.8	Prestations complémentaires demandées par le client	Sur devis	
<i>Autres raccordements</i>			
2.9	Raccordement avec intensité supérieure à 160 A	Sur devis	
Raccordements moyenne tension (MT)			
3.1	Contribution au branchement	Sur devis	
3.2	Prestations complémentaires demandées par le client	Sur devis	
Comptage de l'énergie			
4.1	Relevés supplémentaires (prix par relevé)		CHF
4.2	Frais de rappel en cas de retard de paiement (1er rappel)	gratuit	CHF
4.3	Frais de rappel en cas de retard de paiement (2ème rappel)	16.15	CHF
4.4	Poursuite	selon OFP	
4.5	Pose de compteur à prépaiement, y.c. remise en service	150.00	CHF
4.6	Changement de tarif avec remplacement du compteur et/ou installation d'un récepteur de télécommande	96.85	CHF
4.7	Changement de tarif sans remplacement du compteur	53.80	CHF
4.8	Système de relevé et de transmission de la courbe de charge en BT	2'582.40	CHF/an
4.9	Système de relevé et de transmission de la courbe de charge en MT	3'228.00	CHF/an
Producteurs indépendants			
<i>Comptage de l'énergie pour producteurs</i>			
5.1	Changement d'un compteur unidirectionnel par un compteur bidirectionnel	96.85	CHF
5.2	Abonnement annuel du compteur bidirectionnel	129.10	CHF/an
5.3	Système de relevé et de transmission de la courbe de charge en BT	voir sous "comptage"	
<i>Tarifs de reprise de l'énergie refoulée</i>			
5.4	Reprise de l'énergie renouvelable P < 10 kVA selon art.12.1 des CP	L'électricité refoulée sur le réseau est valorisée au même tarif que celui de la fourniture et est déduite de la facture du client.	
5.5	Reprise de l'énergie renouvelable P > 10 KVA, mise en service avant 2006, selon art.12.2 des CP	L'électricité refoulée sur le réseau est reprise au prix de 15 cts/kWh	
5.6	Reprise de l'énergie pour le libre marché du courant vert - Commerce de certificats selon art.12.4 des CP	En cours d'élaboration. Prière de se renseigner auprès des services industriels	
5.7	Reprise de l'énergie non renouvelable, selon art 12.5 des CP	Basé sur le prix du marché, adaptation trimestrielle selon OFEN, disponible sur demande	